Panthera FORMATION

80% de réussite (taux 2021-2022)

RÉFÉRENTIEL PÉDAGOGIQUE

TFP APS (EX CQP APS)

AGENT de PREVENTION à la SECURITE. V2

Objectifs de la formation	➢ Le TFP-APS permet d'assurer les missions de base d'un Agent de Prévention et de Sécurité dans les domaines de : -l'accueil et contrôle d'accès -la surveillance générale -la sécurité générale -la sécurité technique et incendie ➢ Obtenir le diplôme TFP APS (titre ADEF)
Public / Pré requis	➢ Candidats au métier d'agent de prévention et de sécurité ➢ Suite à la parution du décret n°2022-198 du 17 février 2022, les ressortissants étrangers sans distinction (UE et Espace économique européen compris) doivent justifier pour obtenir ou renouveler leur carte professionnelle, d'un niveau de français B1 selon le cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. L'arrêté du 31 mars 2022 relatif à la vérification du niveau de maîtrise de la langue française (…) a fixé les documents recevables, pour justifier de ce niveau (soit): *-Le diplôme national du Brevet* *-Un diplôme attestant d'un niveau de connaissance du français au moins équivalent au B1 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe* *-Un diplôme délivré par une autorité française ou à l'étranger, sanctionnant un niveau au moins égal au niveau 3 de la nomenclature nationale des niveaux de formation (par ex : CAP, BEP, Titre RNCP ou CQP/TFP de niveau 3 minimum…)* *-Une attestation de réussite au test de connaissance du français (TCF) de France Education International, délivrée depuis moins de 2 ans et équivalant au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues* *-Une attestation de réussite au test d'évaluation du français (TEF) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, délivrée depuis moins de 2 ans et équivalant au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues* ➢ Le décret n° 2022-198 du 17 février 2022 prévoit également qu'il est possible de justifier du niveau B1 de connaissance de la langue française par : *-Une attestation de comparabilité délivrée par l'organisme ENIC-NABIC au vu d'un diplôme délivré à l'issue d'études suivies en français, par les autorités de l'un des pays dont la liste est fixée par l'arrêté NOR INTV20006315a du 12 mars 2020 (Etats francophones, Algérie, Maroc, Tunisie). Ces dispositions sont applicables à partir du 1er mai 2022.*
Durée totale indicative	➢ 175 heures hors examen + 7 heures (journée d'examen) soit 182 heures sur 26 jours
Horaires	➢ De 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Accessibilité	➢ Formation ouverte à certaines formes de handicap : contactez-nous pour plus d'information.
Participants	➢ 12 stagiaires maximum
Public	➢ Personne souhaitant travailler dans mes métiers de la sécurité privée en qualité d'agent de sécurité

Délai d'inscription	➢ Inscription définitive : 15 jours avant le début de la formation (se référer au planning sur site internet www.panthera.info)

Responsable Pédagogique	➢ Christophe CHAUSSARD
Encadrement pédagogique (suivant modules)	➢ Les formateurs disposent à minima : -pour les modules relatifs à la prévention des risques incendie, d'un diplôme SSIAP et des attestations de recyclage correspondantes -pour les modules SST, une attestation de formateur SST ➢ Les formateurs disposent a minima, pour les modules relatifs à l'activité de surveillance générale et de gardiennage : -soit de 2 années d'exercice professionnel dans le domaine de l'activité concernée ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que d'une attestation de formation en tant que formateur -soit de 2 années exercice professionnel dans la formation aux activités privées de sécurité ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que du certificat de qualification professionnelle ou d'une certification professionnelle enregistrées au RNCP, de niveau IV minimum, relatif à l'activité concernée.
Débouchée professionnelle	➢ Agent de Prévention et de Sécurité
Recyclage	➢ Pas de recyclage du diplôme, mais la Carte Professionnelle donne lieu à un recyclage obligatoire tous les 5 ans (MAC APS)

Noms et Qualité des intervenants
Christophe CHAUSSARD Responsable Pédagogique – Formateur **Christian CALDERAN** Formateur

Résultats visés à l'issue de la formation
Certificat de Qualification Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité

Evaluation

UNITES DE VALEUR	TYPE D'EPREUVE	VALIDATION
Socle de Base	UV 1	Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation conforme aux procédures de validation de l'INRS
Socle de Base	UV 2 = QCU sur 15 questions UV 3 = QCU sur 10 questions UV 4 = QCU sur 05 questions	Note ≥ 12 : l'Unité de Valeur est acquise 8 ≥ Note < 12 : le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen Note < 8 : le candidat devra suivre à nouveau la formation concernant ce module
Spécialité APS	UV 5 = QCU sur 05 questions UV 6 = QCU sur 05 questions UV 7 = QCU sur 10 questions UV 8 = QCU sur 15 questions UV 9 = QCU sur 05 questions UV 10 = QCU sur 05 questions UV 11 = QCU sur 08 questions UV 12 = QCU sur 05 questions UV 13 = QCU sur 05 questions UV 14 = QCU sur 05 questions	
Spécialité APS	UV 15 = Mise en situation pratique sur un contexte professionnel tiré au sort par le candidat	Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation

Méthode pédagogique et organisation	
Centre de formation équipé	Cours théoriques avec méthodes directives et participatives Cas pratiques et mises en situation Document de référence à chaque participant Vidéoprojecteur - Tableaux pédagogiques - Paperboard Supports PowerPoint, Word, vidéos, ordinateurs

MODULE	SEQUENCE	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES généraux	DURÉE minimale
SOCLE de Base 41 heures			
SOCLE de Base : UV 1 - Module Secourisme, 14 heures			
Module Gestes élémentaires de premiers secours	Gestion des premiers secours	Savoir mettre en œuvre les gestes élémentaires de premier secours conformément à la réglementation en vigueur éditée par l'INRS	14 heures dont 7 heures de mise en pratique
SOCLE de Base : UV 2 - Module environnement juridique, 16 heures			
Module juridique	Environnement juridique de la sécurité privée	Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure	5 heures
		Connaître les dispositions utiles du code pénal	3 heures
		Application de l'article 73 du code de procédure pénale	2 heures
		Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques	2 heures
		Respecter la déontologie professionnelle	4 heures
SOCLE de Base : UV 3 - Module gestion des conflits, 5 heures			
Module gestion des conflits	Gestion des risques et des situations conflictuelles	Savoir analyser les comportements conflictuels.	3 heures
		Savoir résoudre un conflit	2 heures
SOCLE de Base : UV 4 - Module stratégique, 6 heures			
Module stratégique	Transmission des consignes et informations	Savoir transmettre des consignes	2 heures
		Réaliser une remontée d'informations.	4 heures

SPECIALITE : 134 heures

Module environnement juridique, 5 heures *(complément avec le tronc commun)*

Module juridique	Environnement juridique de la sécurité privée	Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure et de la convention de la branche	2 heures dont 1 heure de mise en pratique
		Connaître les dispositions utiles du code pénal.	2 heures
		Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées	1 heure

Module gestion des conflits, 9 heures *(complément avec le tronc commun)*

Module gestion des conflits	Gestion des risques et des situations conflictuelles	Etre capable d'analyser les comportements conflictuels. Etre capable de résoudre un conflit. Etre capable de gérer une situation conflictuelle	9 heures, dont 7 heures de mise en situation pratique

Module stratégique, 2 heures *(complément avec le tronc commun)*

Module stratégique	Connaissance de l'outil informatique Transmission	Connaître les outils de transmission Savoir transmettre des consignes.	2 heures

UV 5 - Module prévention des risques d'incendie : 7 heures

Module prévention des risques d'incendie	Connaissance des vecteurs d'incendie	Initiation au risque incendie	7 heures, dont 3 heures de pratique

UV 6 Module : Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier : 07h00

Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier	Application du code de procédure pénale lors des missions de sécurité et de sûreté	Application de l'art.73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'APS	7 heures

UV 7 - Module sensibilisation aux Risques terroristes, 13 heures

Prévention des risques terroristes	Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes	45 minutes
	Connaître les différentes menaces terroristes	45 minutes
	Connaître les niveaux de risque associés au terrorisme	1 heure
	Connaître les différents matériels des terroristes	1 heure
	Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes	1 heure
	Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes	1 heure
	Savoir entretenir sa culture de la sécurité	30 minutes
	Se protéger soi-même	2 heures 30 minutes dont 1 heure 30 minutes de mise en pratique
	Protéger	
	Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention Faciliter l'intervention des forces de l'ordre Sécuriser une zone	2 heures dont 1 heure de mise en pratique
Secourir	Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger	30 minutes
	Notions de secourisme "tactique"	1 heure et 30 minutes dont 1heure de mise en situation pratique
	Alerter les secours	30 minutes

UV 8 - Module professionnel : 45 heures

Module professionnel	Surveillance et gardiennage	Appliquer les techniques d'information et de communication Savoir transmettre les consignes et les informations	8 heures dont 4 heures de mise en situation pratique
		Préparer la mise en œuvre des missions de l'APS	6 heures dont 2 heures de mise en situation pratique
		Savoir contrôler les accès	9 heures dont 5 heures de mise en situation pratique
		Connaitre les éléments d'un poste de contrôle de sécurité	9 heures dont 5 heures de mise en situation pratique
		Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes	13 heures dont 9 heures de mise en situation pratique

UV 9 - Module Palpation de sécurité et inspection des bagages, 7 heures

Module palpation de sécurité et inspection des bagages	Evénementiel	Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages	7 heures dont 4 heures de mises en situation

UV 10 - Module surveillance par moyens électroniques de sécurité : 7 heures

Module professionnel	Télésurveillance et vidéoprotection	Systèmes de télésurveillance et de vidéosurveillance	7 heures dont 4 heures de mise en situation pratique

UV 11 - Module gestion des risques : 11 heures

Module gestion des risques	Gestion des risques	Maîtriser la gestion des alarmes	7 heures dont 4 heures de pratique
		Protéger le travailleur isolé	2 heures dont 1 heure de pratique
		Sensibilisation au risque électrique	2 heures

UV 12 - Module évènementiel spécifique : 7 heures

Module professionnel	Evènementiel	Maitrise du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation	5 heures
		Identifier les acteurs d'un événement	1 heure
		Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements	1 heure

UV 13 - Module gestion des situations conflictuelles dégradées : 7 heures

Module gestion des conflits	Gestion des risques de situations conflictuelles dégradées	Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes.	7 heures dont 4 heures de pratique

UV 14 - Module industriel spécifique : 07 heures

Module gestion des risques	Gestion des risques	Evaluer les risques professionnels Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) Adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques Etre capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux	7 heures